



DÉLIBÉRATION

du 16 décembre 2025

Présents : 22 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Turkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Sandrine MARTINY), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD), M. Frédéric LEGRAS, (ayant donné pouvoir à Maria COURTAY),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Philippe JAHAN <u>Date de la convocation</u> : 10 décembre 2025</p>
Délibération n°25.8.01	FINANCES <i>Budget principal 2025 – décision modificative n°2</i>

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une DM1 a été votée le 4 novembre 2025 et qu'à ce jour il convient d'adopter une décision modificative n° 2 portant sur un ajustement des dépenses de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT à travers les inscriptions suivantes :

ECRITURES REELLES :

FONCTIONNEMENT	Prévu BP +DM1 2025	Proposition DM2
Dépenses		
CHAP 014 – Atténuations de produits	100 €	1 000 €
CHAP 67 – Charges spécifiques	26 000 €	- 1 000 €
TOTAL DEPENSES	26 100€	0 €

INVESTISSEMENT	Prévu BP + DM1 2025	Proposition DM2
Dépenses		
16 – Emprunt et dettes - Emprunt Banque des Territoires	335 000 €	3 600 €
TOTAL DEPENSES	335 000 €	3 600 €
Recettes		
16 – Emprunt et dettes - Emprunt Banque des Territoires	1 102 000 €	3 600 €
TOTAL RECETTES	1 102 000 €	3 600 €

ECRITURES NON BUDGETAIRES :

La Commune a annulé en 2025 le mandat n° 1691 émis en 2024 correspondant au bien n° MAT-2024-004-21533 par le titre n° 548. Il convient d'annuler les amortissements enregistrés en 2024 s'élevant à 436.60€

Pour se faire le SGC de Nort-Sur-Erdre a demandé par mail du 01 décembre 2025, de corriger cette anomalie en passant des écritures d'ordre non budgétaires, celles-ci seront réalisées uniquement par le comptable dans ses écritures selon le schéma suivant :

- Débit du compte 281533 et crédit du compte 1068 pour 436.60€

Elle n'a aucune incidence sur le résultat.

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu l'article L.2122-21 3^{ème} alinéa du Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la présentation en commission des finances le 3 décembre 2025 ;*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (25 votants) :**

- ▶ **ADOpte** la décision modificative n°2 du Budget Général 2025, telle que présentée dans le tableau ci-dessus.
- ▶ **AUTORISE** le comptable public à procéder aux opérations d'ordre non budgétaires décrites ci-dessus.

Philippe JAHAN
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

